

Séance du vendredi 08 avril 2022

Date de la convocation : 01/04/2022

L'an deux mille vingt-deux et le huit avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Francis SAINT-LEGER,

Membres en exercice : 35

Présents : 25

Votants : 33

Pour : 33

Abstention : 0

Contre : 0

Présents : Joseph BEAUFILS, Didier BRUNEL, Céline DELMAS, Bruno DURAND, Guy GALTIER, Gisèle GERBAL, Arnaud GIBELIN, Francis GIBERT, Jean-Luc GOAREGUER, Claire HELARY, José MARTINEZ, Didier MATHIEU, Jean-Paul MEYNIER, Christian PASCON, Michèle PIEJOUJAC, Alain RAYNALDY, Laurent RICHARD, Claude ROLLAND, Serge ROMIEU, Eric ROUX, Francis SAINT-LEGER, Patrice SAINT-LEGER, Pierre-Emile SYLVAIN, André THEROND, Didier VIGOUROUX

Représentés : Jean-Louis ALLE, Louis GIBERT, Jacqueline LIZZANA, Patrice MONTEIL, Gilles PASCAL, Murielle TEISSEDRE, Julien TUFFERY, Cécile VIGNOBOUL

Excusés : Maxime ATGER, Franck BACHELARD

Absents :

Secrétaire de séance : Francis GIBERT

DE_2022_020 - Objet : SUBVENTION 2022 OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL

Le Président rappelle à l'assemblée que depuis 2021, la Communauté de Communes Randon-Margeride a créé le budget annexe OTI.

S'agissant d'un budget de rattachement, il convient de fixer un montant de subvention afin de garantir une trésorerie pour les frais de fonctionnement.

En 2021, la CCRM avait effectué un versement de 60 000€, il est proposé de délibérer sur le même montant pour l'année 2022.

Après délibéré, et à l'unanimité, le conseil communautaire décide de verser une subvention de fonctionnement de 60 000 € au budget annexe Office de Tourisme pour l'année 2022.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme

Le Président,
Francis SAINT-LEGER

